fondée sur un caractère négatif, et les caractères de ce genre sont sans valeur en classification; ensuite parce qu'elle réunit dans un même groupe des corps nettement définis, tant par leurs réactions chimiques que par leurs affinités colorantes, comme les composés pectiques, la callose, etc., et tous les *incertæ sedis* de la membrane. On comprend mal la réunion, dans une seule division, de substances disparates; enfin le terme d'*hémi-cellulose* laisse préjuger une relation de ces substances avec la cellulose. Cette présomption, si elle existe, n'est encore fondée pour les composés pectiques sur aucun fait, et elle est insoutenable pour les *incertæ sedis*. L'expression d'*hémi-cellulose* devrait être abandonnée, puisqu'elle ne correspond pas à des substances nettement caractérisées par leurs matières colorantes ou leur composition chimique.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE.

M. le Président a le regret d'annoncer à la Société que, depuis sa dernière séance, elle a perdu un de ses membres les plus zélés, M. l'abbé Alexandre Pons, aumônier du collège de Grasse, décédé au Bar (Alpes-Maritimes), à l'âge de cinquante-cinq ans.

Cette pénible nouvelle a été confirmée par la lettre suivante :

EXTRAITS D'UNE LETTRE DE M. VIDAL, A M. MALINVAUD.

Nice, le 10 novembre 1893.

. . . . . .

Toujours prêt à rendre service, M. l'abbé Pons avait accepté de suppléer momentanément un de ses confrères, le desservant de Gourdon; trois jours de suite, il dut se rendre dans cette paroisse et dans une localité éloignée, Courmes, pour le service du culte et pour les dernières consolations à apporter à un mourant. Ces trois courses successives, faites au milieu de la journée par une température brûlante, amenèrent une insolation, qui a dû causer un épanchement cérébral; car, bien que rétabli en apparence, l'abbé Pons avait perdu la mémoire et une grande partie de son intelligence. Il a suc-